



VOUS ETES INVITES A SOUMETTRE DES COMMENTAIRES

Dossier du BHI N° AB-4/S-5

LETTRE CIRCULAIRE 31/2015
10 avril 2015

DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OHI :

S-5A – Normes de compétence pour les hydrographes de catégorie A

S-5B – Normes de compétence pour les hydrographes de catégorie B

- Références :
- A. XVIII^{ème} CHI - Décision n°18 – *Programme de travail 2013-2017 de l'OHI*;
 - B. Lettre circulaire de l'OHI 14/2013 du 15 février – *Comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) – Révision des normes*
 - C. Lettre circulaire de l'OHI 64/2013 du 11 novembre – *Bilan de la cinquième réunion du comité de coordination inter-régional (IRCC5)*
 - D. Lettre circulaire de l'OHI 57/2014 du 12 août – *Résultat de la sixième réunion du comité de coordination inter-régional (IRCC6)*
 - E. Lettre circulaire de l'OHI 72/2013 du 10 décembre – *Séminaires des parties prenantes sur le renforcement des capacités et sur les normes de compétence*
 - F. Résolution de l'OHI 2/2007 telle qu'amendée - *Principes et procédures pour la modification des normes et des spécifications techniques de l'OHI*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale a approuvé la tâche 3.3.9 du programme de travail de l'OHI 2013-2017 (référence A) :

Tâche	Titre	Activités/Elément livrables	Commentaires
3.3.9	Tenir à jour les publications de l'IBSC (C-6, C-47, S-5, S-8)	L'IBSC développe un nouveau cadre de normes afin de séparer les besoins en matière de compétences pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine de cat. A et de cat. B en développant deux parties distinctes dans les normes S-5 et S-8 et en mettant à jour leur contenu pour se conformer aux développements scientifiques et technologiques dans les domaines de l'hydrographie et de la cartographie marine.	2013-2017 Appui à l'IBSC sur le développement complet d'un nouvel ensemble de normes de compétence : 60 k€ sur 5 ans.

2. Conformément à cette tâche, le développement du cadre de normes a été annoncé dans la référence B. L'IBSC a fait des progrès considérables dans la rédaction de nouvelles normes pour les hydrographes, lesquelles feront l'objet des publications S-5A et S-5B.

3. En outre, une autre initiative majeure est le développement d'un document distinct – « *Directives pour la mise en œuvre des normes de compétence pour les hydrographes* ». Ce document vise à aider les instituts d'enseignement et de formation à préparer des soumissions à l'IBSC en vue de leur examen en rapport avec les normes S-5A et S-5B.

4. L'IBSC a préparé le premier projet d'édition de la S-5B – *Normes de compétence pour les hydrographes de catégorie B* à la suite d'un processus de consultation avec l'IRCC (références C et D) et avec les parties prenantes (référence E). Ce processus de consultation suit les procédures requises à la référence F. **Le projet d'édition de la S-5B et le projet de directives sont à présent disponibles sur le site web de l'OHI, à la rubrique :**

www.ihp.int → Normes et publications → Téléchargement → Projets de publications en discussions

5. Les Etats membres sont invités à faire des commentaires sur le premier projet d'édition de la S-5B. Les instituts d'enseignement et de formation sont également invités à faire parvenir leurs commentaires. **La date limite de réponse est le 18 mai 2015.**

6. Le calendrier de finalisation des nouvelles normes de compétence pour les hydrographes de catégorie A (S-5A) et de catégorie B (S-5B) est le suivant :

Date	Normes de compétence pour les hydrographes – S-5B
18 mai 2015	Date limite de réponse à la présente lettre circulaire
22 mai 2015	Analyse des réponses à la présente lettre circulaire et soumission de la S-5B à l'IRCC7 pour approbation
1 ^{er} juin 2015	Examen par l'IRCC7
15 juin 2015	Lettre circulaire recherchant l'approbation de la S-5B par les Etats membres (sous réserve de l'approbation de l'IRCC7)
15 août 2015	Date limite de vote des Etats membres (sous réserve de l'approbation de l'IRCC7)
1 ^{er} janvier 2016	Entrée en vigueur de la S-5B (sous réserve de l'approbation des Etats membres)

Date	Normes de compétence pour les hydrographes – S-5A
1 ^{er} avril 2016	Premier projet de S-5A prêt pour diffusion et sollicitation des commentaires et du retour d'expérience par lettre circulaire
15 mai 2016	Date limite de réponse à la précédente lettre circulaire
20 mai 2016	Analyse des réponses à la lettre circulaire sur la S-5A et soumission à l'IRCC8 aux fins d'approbation
Mai/juin 2016	Examen par l'IRCC8
15 juin 2016	Lettre circulaire recherchant l'approbation de la S-5A par les Etats membres (sous réserve de l'approbation de l'IRCC8)
15 août 2016	Date limite de vote des Etats membres (sous réserve de l'approbation de l'IRCC8)
1 ^{er} janvier 2017	Entrée en vigueur de la S-5A (sous réserve de l'approbation des Etats membres) Retrait de la S-5 (Edition 11.1.0)

7. Du fait du calendrier indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, les instituts qui solliciteront l'homologation de leurs programmes hydrographiques par l'IBSC en 2017 (à la réunion IBSC40) devront soumettre leurs programmes sur la base des nouvelles normes S-5A et S-5B.

8. Le développement des *Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine* correspondantes (S-8A et S-8B) sera entrepris conformément au programme de travail soumis à l'IRCC5 (référence C).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, Madame la Directrice, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Mustafa IPTES
Directeur

Diffusion :

- Etats membres de l'OHI
- Instituts d'enseignement et de formation en hydrographie homologués par l'IBSC